



Luxembourg, le 4 février 2020

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural :

*« L'article 29 de la loi modifiée du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base électorale définit la tâche de la Chambre d'agriculture comme suit : « La tâche de la chambre d'agriculture consiste à créer et à subventionner le cas échéant tous établissements, institutions, œuvres ou services d'utilité essentiellement agricole, à en féconder l'activité, à fournir des avis, à formuler des réclamations, à solliciter des informations et la production, de données statistiques. »*

*Dans l'accord de coalition, le gouvernement luxembourgeois a annoncé une redéfinition des missions de cette chambre professionnelle datant de 1924 : « En concertation avec le secteur agricole, les missions de la Chambre d'Agriculture seront redéfinies afin qu'elle puisse au mieux répondre aux besoins du secteur et en particulier à ceux des jeunes agriculteurs, tenir compte aux développements récents et constituer une plateforme d'échanges pour ses membres. »*

*Dans le contexte de la décentralisation administrative au profit de la Nordstad, il avait été proposé, vers le début du siècle, de créer un centre de compétences agricole sur un nouveau site du Lycée technique agricole dans la « Nordstad », en collaboration avec les acteurs du secteur et les administrations concernées. Le transfert des locaux de la Chambre d'agriculture de Strassen en direction de la région Diekirch/Ettelbruck était alors également discuté afin de regrouper au maximum les différents acteurs du secteur agricole.*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

*Voilà pourquoi j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural :*

- 1) Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural a-t-il déjà eu des échanges de vues avec les responsables de la Chambre d'agriculture concernant la redéfinition de ses missions ? Dans l'affirmative, quelles ont été les vues de la Chambre d'agriculture en cette matière et quelles mesures sont envisagées afin que la chambre professionnelle puisse mieux répondre aux besoins des jeunes agriculteurs et tenir davantage compte des développements récents ?*
- 2) Dans la négative, des concertations avec la chambre professionnelle sont-elles prévues prochainement ?*
- 3) En ce qui concerne un éventuel déménagement de la Chambre d'agriculture, quels pourraient être des sites opportuns pour l'implantation de cette chambre professionnelle sur le territoire de la Nordstad ?*
- 4) Est-ce qu'une intégration de la Chambre d'agriculture sur le site à Gilsdorf à côté du futur Lycée technique agricole est envisageable ?*
- 5) Dans la négative, est-ce que le château de Birtrange, classé monument national, ne pourrait pas constituer un site approprié dans ce contexte en trouvant ainsi une nouvelle destination ?*
- 6) Le Gouvernement pourrait-il imaginer, entre autres, de s'engager à ce que la Chambre d'agriculture puisse trouver de nouveaux locaux dans un éventuel projet réaménagé sur l'ancien site « Laduno » à Erpeldange-sur-Sûre ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



André BAULER  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

Luxembourg, le 06 MARS 2020



**Monsieur Marc Hansen**  
**Ministre aux Relations avec**  
**le Parlement**

**Service Central de Législation**  
**Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune à la question parlementaire N°1826 du 4 février 2020 de l'honorable député Monsieur André Bauler, concernant la réforme de la Chambre d'Agriculture, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch**  
**Ministre de la Mobilité**  
**et des Travaux publics**

**Réponse commune de Monsieur François BAUSCH, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics  
et de Monsieur Romain SCHNEIDER, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du  
Développement rural à la question parlementaire N°1826 du 4 février 2020 de Monsieur le Député  
André Bauler au sujet de la réforme de la Chambre d'Agriculture**

**Question 1-2 :**

*Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural a-t-il déjà eu des échanges de vues avec les responsables de la Chambre d'agriculture concernant la redéfinition de ses missions? Dans l'affirmative, quelles ont été les vues de la Chambre d'agriculture en cette matière et quelles mesures sont envisagées afin que la chambre professionnelle puisse mieux répondre aux besoins des jeunes agriculteurs et tenir davantage compte des développements récents ?*

*Dans la négative, des concertations avec la chambre professionnelle sont-elles prévues prochainement?*

En décembre 2019 a eu lieu une première réunion entre le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et la Chambre d'Agriculture pour discuter sur la redéfinition des missions de la Chambre d'Agriculture. Lors de cet échange, le Comité de Direction de la Chambre d'Agriculture a présenté au Ministère les nouvelles orientations stratégiques de la Chambre. Celles-ci s'appuient sur une analyse fondée sur les perspectives à court, moyen et à long terme. Ces orientations répondent aux besoins du secteur et aux attentes exprimées dans l'accord de coalition. Parallèlement, la Chambre a présenté sa stratégie à l'ensemble des acteurs du secteur agricole afin d'adopter une version concertée.

Un processus est également en cours au niveau de la Chambre afin de réviser son fonctionnement et répondre ainsi de façon renforcée aux attentes des multiples et divers acteurs du secteur. Il devrait déboucher sur une mise à jour de la loi portant création de la Chambre et qui date encore de 1924 ainsi que sur son Règlement d'ordre intérieur.

**Question 3 :**

*En ce qui concerne un éventuel déménagement de la Chambre d'agriculture, quels pourraient être des sites opportuns pour l'implantation de cette chambre professionnelle sur le territoire de la Nordstad ?*

En avril 2019, la Chambre d'agriculture s'est manifestée auprès du Ministère de l'agriculture de la Viticulture et du Développement rural pour l'informer qu'elle ne serait pas intéressée de déménager vers la Nordstad dans un immeuble commun avec l'ASTA, tel qu'envisagé en 2017. En effet, la Chambre d'agriculture considère qu'au vu de sa localisation actuelle à Strassen, qui offrirait plusieurs avantages, dont notamment la proximité par rapport aux centres de décisions et à leurs partenaires stratégiques situés à Luxembourg-Ville et Esch-Belval, une relocalisation vers la Nordstad n'offrirait pas d'amélioration de sa situation actuelle.

En tenant compte de la prise de position de la Chambre d'agriculture, la recherche de sites opportuns pour l'implantation de cette chambre professionnelle sur le territoire de la Nordstad n'a pas été poursuivie.

**Question 4-6 :**

*Est-ce qu'une intégration de la Chambre d'agriculture sur le site à Gilsdorf à côté du futur Lycée technique agricole est envisageable ?*

*Dans la négative, est-ce que le château de Birtrange, classé monument national, ne pourrait pas constituer un site approprié dans ce contexte en trouvant ainsi une nouvelle destination ?*

*Le Gouvernement pourrait-il imaginer, entre autres, de s'engager à ce que la Chambre d'agriculture puisse trouver de nouveaux locaux dans un éventuel projet réaménagé sur l'ancien site « Laduno » à Erpeldange-sur-Sûre ?*

Eu égard à ce qui précède, ni les sites à Gilsdorf, ni à Erpeldange ou à Birtrange n'offriraient les avantages logistiques souhaités de la part de la Chambre d'agriculture.